



PAYSANS D'ICI, une marque équitable et bio

PRODUCTEUR

ENTREPRISE ETHIQUABLE

Chiffre d'Affaires (2017) :
29 millions d'euros

Effectif (2017) : 85

Pays (siège social) :
France

Site internet :
<http://www.ethiquable.coop/>

Contact :
Jennifer GOMES
Contact presse
gomes@commerceequitable.orf
+33 1 43 94 72 86
+33 6 63 41 89 87



CONTEXTE

Le développement de l'agriculture paysanne est parfois mis à mal par la recherche d'accroissement de la productivité des exploitations toujours plus grandes et l'importation de produits de moindres coûts.

Depuis 2003, l'entreprise coopérative ETHIQUABLE vise à développer un modèle de commerce équitable avec ses producteurs partenaires. En 2011, comme aucune charte ne concerne les produits issus d'une démarche équitable et bio, l'entreprise crée son propre cahier des charges : Paysans d'ici.

OBJECTIF(S)

- Faciliter l'accès des produits d'origine française équitables et bio aux consommateurs des grandes surfaces
- Permettre aux producteurs de mieux valoriser leurs productions
- Assurer une rémunération plus stable aux producteurs



DÉMARCHE

En 2011, il n'existait aucun cahier des charges concernant les produits issus d'une démarche équitable et bio. ETHIQUABLE a donc mis en place une charte interne basée sur son expérience avec les pays du Sud.

L'entreprise a donc créé la marque Paysans d'ici, qui repose sur 24 critères, articulés autour de l'agriculture paysanne et du commerce équitable. Ce cahier des charges peut s'appliquer à des exploitations provenant de pays du nord et de pays du sud.

Pour en savoir plus

http://www.ethiquable.coop/sites/www.ethiquable.coop/files/la_charte_paysans_dici_ethiquable_0.pdf

<http://www.ethiquable.coop/page-rubrique-qui-sommes-nous/commerce-equitable-france>

DÉMARCHE

Avec cette charte, ETHIQUABLE s'engage en faveur de produits provenant d'une agriculture paysanne, biologique et peu intensive, et transformés par les producteurs eux-mêmes afin qu'ils soient le plus naturel et le plus authentique possible.

L'entreprise s'engage également en faveur de producteurs partageant des valeurs coopératives et ayant une action collective de qualité au travers d'un projet de développement inscrit dans un territoire.

En contrepartie, la société met en place un partenariat commercial équitable, en toute transparence avec le producteur pour une durée minimale de trois ans. Cela inclut un prix équitable permettant au producteur de se dégager un revenu rémunérateur : au moins 40% du prix payé par le consommateur est reversé aux producteurs.

Ce prix est fixé en concertation entre les partenaires et ETHIQUABLE s'engage à fournir une information transparente sur la structure de ce dernier vis-à-vis des producteurs et des consommateurs.

Cette action de commercialisation doit s'inscrire dans un projet de développement au sein d'un territoire : les producteurs doivent être impliqués dans ce projet et ETHIQUABLE doit s'efforcer de le formaliser en définissant les objectifs du projet et en évaluant les résultats.

Enfin, ETHIQUABLE et l'organisation de producteurs partenaire s'engage à se réunir annuellement pour réaliser une autoévaluation de leur partenariat.

FACTEUR(S) CLÉS DU SUCCÈS

- En moyenne, 49,8% du prix d'un produit Paysans d'ici revient au groupement de producteurs
- Partenariat avec 70 coopératives de petits producteurs
- Accompagnement des producteurs sur le terrain pour la réalisation de projet de développement et d'autonomisation

CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE	BÉNÉFICES POUR LA FILIERE
<ul style="list-style-type: none"> • Charte nationale du commerce équitable local de 2014 inspirée de la charte Paysans d'ici 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation de savoir-faire traditionnel des producteurs • Préservation des écosystèmes et des équilibres environnementaux • Vente de produits de qualité • Soutien à l'agriculture durable et locale